

# Appel à projets 2021/2024

## Restauration des zones humides

### Remise de la note d'intention jusqu'au 30 avril 2020



© P.Barthe/AEAG

## LES ZONES HUMIDES DU BASSIN ADOUR-GARONNE : UN APPEL À PROJETS POUR PRÉSERVER CE CAPITAL HYDROLOGIQUE

Dans le contexte du changement climatique qui va modifier les équilibres hydrologiques du bassin Adour-Garonne, l'Entente pour l'eau\* - en partenariat avec les régions Auvergne, Rhône-Alpes et l'office français de la Biodiversité -, souhaite renforcer les actions de préservation et restauration des fonctionnalités des zones humides, notamment celles situées en tête de bassins versants.

Espaces précieux, contribuant notamment à la régulation des eaux tant au niveau qualitatif que quantitatif, les zones humides nécessitent aujourd'hui, plus que jamais, une gestion prioritaire à l'échelle des territoires. Cet appel à projets vise à encourager et favoriser les initiatives locales. Il a pour ambition de faire émerger des démarches co-construites en faveur de solutions fondées sur la nature.

### Qui peut répondre à cet appel à projets ?

Les collectivités locales, les établissements publics, les structures gestionnaires des milieux aquatiques, les associations, les chambres consulaires... tout organisme susceptible de mobiliser à l'échelle d'un territoire de tête de bassin versant, l'ensemble des acteurs concernés.

### Quels projets peuvent être aidés ?

Les aides de l'agence de l'eau Adour-Garonne et des Régions porteront sur des opérations visant à :

- Restaurer les services de régulation hydrologique
- Renforcer les services en faveur d'une agriculture durable
- Améliorer les capacités épuratoires
- Restaurer les capacités de stockage de carbone
- Animer et valoriser les projets

\*L'Entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne comprend l'Etat, les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et le Comité de bassin, avec l'appui de l'agence de l'eau Adour-Garonne

**ENTENTE  
POUR L'EAU**

DU BASSIN ADOUR-GARONNE

# Appel à projets 2021/2024

## Restauration des zones humides

### Remise de la note d'intention jusqu'au 30 avril 2020



### Quel calendrier ?

**Avant le 30 avril 2020** : dépôt d'une note d'intention

**Avant le 31 mai 2020** : retour du comité d'examen sur les notes d'intention

**Avant le 30 septembre 2020** : dépôt des dossiers complets (pour les projets retenus au stade de la note d'intention)

**Fin 2020** : validation définitive par le comité d'examen

**Début 2021** : signature des conventions d'objectifs entre les membres de l'Entente pour l'eau et les lauréats

**2021 – 2024** : dépôt des demandes financières et mise en œuvre des projets.

### Comment candidater ?

Le règlement et la fiche de candidature sont disponibles sur le site de l'Entente pour l'eau :

[www.ententepourleau.fr](http://www.ententepourleau.fr)

### Contacts agence de l'eau :

**Siège** : Dominique TESSEYRE,  
dominique.tesseyre@eau-adour-garonne.fr  
05 61 36 36 28

#### ATLANTIQUE-DORDOGNE

**Bordeaux 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86**

4, rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99

**Brive 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87**

94, rue du Grand Prat  
19 600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00

#### ADOUR ET CÔTIERS

**40 • 64 • 65**

7, passage de l'Europe - BP 7 503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90

#### GARONNE AMONT

**Toulouse 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82**

97 rue Saint Roch  
CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 43 26 80

**Rodez 12 • 30 • 46 • 48**

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3 510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00

### Correspondants régionaux :

#### Occitanie :

Etienne COMBES, etienne.combes@laregion.fr  
Tél. : 05 61 39 65 99

#### Nouvelle Aquitaine :

Yohann FUENTES, yohann.fuentes@nouvelle-aquitaine.fr  
Tél. : 05 55 45 00 72

